

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 944 751

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

10 01746

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 R 7/08** (2006.01), **B 60 R 5/04**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 23.04.10.

③0 Priorité : 24.04.09 GB 0907046.7.

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 29.10.10 Bulletin 10/43.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *BENTLEY MOTORS LIMITED* — GB.

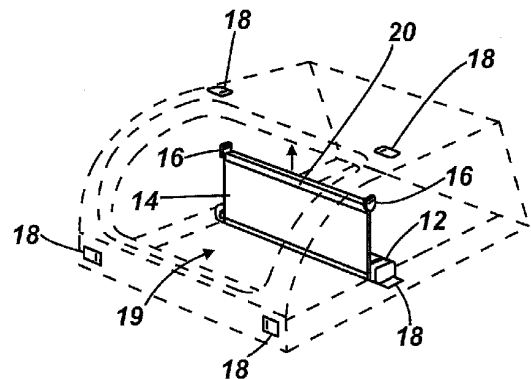
⑦2 Inventeur(s) : *ROOK DAVID ALAN.*

⑦3 Titulaire(s) : *BENTLEY MOTORS LIMITED.*

⑦4 Mandataire(s) : *CABINET BLOCH & BONNETAT.*

⑤4 **SYSTEME DE COMPARTIMENT A BAGAGES D'UN VEHICULE.**

⑤7 Un système de compartiment à bagages de véhicule 10 comporte une cassette 12 contenant un écran souple rétractable 14. La cassette a deux éléments de montage 16 ou plus pour un engagement avec des unités de montage 18 correspondantes dans le véhicule afin de maintenir, de manière amovible, la cassette en position. Le système comprend deux ensembles ou plus d'unités de montage 18 pour permettre le montage de la cassette dans une gamme d'emplacements et/ou d'orientations différents dans un compartiment à bagages de véhicule. Une extrémité libre 20 de l'écran 14 peut avoir également des éléments de montage 16 configurés pour un engagement sur les unités de montage 18 dans l'un quelconque des ensembles pour fixer l'extrémité libre de l'écran dans un état déployé. Le système 10 peut être utilisé dans une variété de différentes configurations de sorte que l'écran agisse comme diviseur pour le compartiment à bagages, comme filet de retenue de bagages, ou comme couvercle pour protéger le pare-choc arrière du véhicule.



FR 2 944 751 - A1



Système de compartiment à bagages de véhicule

Domaine technique de l'invention

La présente invention concerne des systèmes pour
5 compartiments à bagages de véhicule.

Arrière-plan de l'invention

On connaît l'installation de filets à bagages pour
usage dans le compartiment à bagages de véhicule afin
d'empêcher les divers bagages de bouger dans le
10 compartiment. De manière typique, ces filets sont
aménagés pour être fixés à des fixations, telles que des
crochets, dans le compartiment du véhicule de manière à
s'étendre généralement parallèlement au plancher du
compartiment et à proximité étroite de celui-ci de
15 manière à retenir en position des bagages quelconques
placés en dessous du filet. On connaît également des
filets à bagages montés de manière à s'étendre
généralement verticalement (c'est-à-dire dans une
direction générale perpendiculaire au plan du plancher)
20 afin d'empêcher les bagages d'effectuer un mouvement dans
une direction longitudinale du véhicule. Cet aménagement
peut être utilisé particulièrement dans des véhicules
familiaux pour empêcher les bagages du compartiment à
bagages d'entrer dans le compartiment passagers.

25 On connaît également des filets à bagages qui sont
montés de manière rétractable sur un rouleau dans une
cassette. La cassette est montée dans le compartiment à
bagages de sorte que le filet puisse être tiré hors de la
cassette et l'extrémité libre fixée à des fixations
30 appropriées lorsque cela s'avère nécessaire. Lorsqu'il

n'est pas utilisé, le filet est libéré des fixations et rétracté dans la cassette pour stockage.

Les compartiments à bagages sont parfois pourvus d'écrans ou de couvercles de dissimulation souples et qui peuvent être déployés afin de dissimuler des objets se trouvant dans le compartiment pour des raisons de sécurité. Ces couvercles sont les plus courants dans les voitures familiales ou les hayons arrière, où le compartiment à bagages est visible par les vitres arrière du véhicule en usage normal. Dans certains cas, les couvercles se présentent sous la forme d'un store roulant rétractable dans une cassette. La cassette se trouve dans le véhicule et le couvercle est tiré hors de la cassette et l'extrémité libre fixée au moyen de crochets pour maintenir le couvercle en position. Souvent les stores seront aménagés afin de se déployer en général horizontalement, c'est-à-dire généralement parallèlement au plancher du compartiment, mais on connaît également des stores s'étendant verticalement.

Si les aménagements connus à filet et écran pour les bagages fonctionnent bien, ils n'offrent chacun qu'une plage limitée de fonctionnalité et d'ajustement. Lorsque les filets ou les écrans sont aménagés dans une cassette, la cassette se trouve souvent en permanence dans le véhicule, occupant un espace à bagages précieux lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Il existe donc un besoin d'un système à bagages amélioré pour un véhicule, qui soit plus souple et plus facile à utiliser que les aménagements connus.

30 Résumé de l'invention

Un premier aspect de l'invention vise un système de compartiment à bagages pour véhicule comprenant une

cassette contenant un élément écran souple rétractable, la cassette ayant deux éléments de montage ou plus pour un engagement avec des unités de montage correspondantes sur le véhicule afin de maintenir la cassette en position
5 de manière amovible, dans lequel il est prévu un certain nombre d'ensembles d'unités de montage pour permettre le montage de la cassette dans une plage d'emplacements et/ou d'orientations différents.

Une extrémité libre de l'élément écran peut être
10 également munie d'un nombre correspondant des éléments de montage configurés pour un engagement avec les unités de montage de l'un quelconque des ensembles pour fixer l'extrémité libre de l'écran dans un état déployé.

Chacune des unités de montage peut comprendre un
15 mécanisme de verrouillage amovible et chacun des éléments de montage peut comprendre un élément de verrouillage qui peut être inséré dans l'une des unités de montage pour un engagement avec le mécanisme de verrouillage.

Lorsqu'une extrémité libre de l'élément écran est
20 également pourvue d'un nombre correspondant des éléments de montage, le système peut avoir au moins deux ensembles d'unités de montage, un premier ensemble étant situé dans un plancher du compartiment à bagages ou adjacent à celui-ci, les unités du premier ensemble étant espacées
25 dans une direction latérale du compartiment, un deuxième ensemble d'unités de montage sensiblement situées au-dessus du premier ensemble de sorte que l'élément écran puisse être configuré pour diviser le compartiment dans une direction généralement verticale en fixant un élément
30 choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant le premier ensemble d'unités de montage et en fixant l'autre élément

choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant le deuxième ensemble d'unités de montage.

Le système peut comprendre au moins un autre ensemble d'unités de montage décalé du premier ensemble dans une direction longitudinale du compartiment, l'autre ensemble d'unités de montage étant situé dans le plancher du compartiment ou près de celui-ci, l'aménagement étant tel que l'élément écran puisse être configuré pour se déployer en direction longitudinale du véhicule généralement parallèlement au plancher du compartiment en fixant un élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant le premier ensemble d'unités de montage et en fixant l'autre élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant l'autre ensemble d'unités de montage.

Au moins un ensemble d'unités de montage est situé adjacent à un bord inférieur d'une ouverture du compartiment, l'aménagement étant tel qu'avec la cassette montée sur le véhicule en utilisant l'autre ensemble d'unités de montage, l'élément écran puisse être déployé sur le bord inférieur de l'ouverture.

Le compartiment à bagages peut être un coffre, auquel cas l'autre ensemble d'unités de montage peut se trouver sur la semelle du coffre.

L'élément écran peut être un store.

Un deuxième aspect de l'invention vise un véhicule ayant un système de compartiment à bagages pour véhicule selon le premier aspect.

Description détaillée de l'invention

On décrira à présent une forme de réalisation de l'invention à titre d'exemple uniquement en se référant aux dessins ci-annexés, dans lesquels :

5 la Fig. 1 est une vue en perspective schématique d'un compartiment à bagages d'un véhicule illustrant un système de compartiment à bagages de véhicule selon l'invention aménagé dans une première configuration ;

10 les Fig. 2 à 4 sont des vues similaires à celle de la Fig. 1, illustrant le système de compartiment à bagages de véhicule dans un deuxième, une troisième et une quatrième configurations, respectivement ;

15 les Fig. 5a et 5b sont des vues en perspective de l'intérieur d'un véhicule ayant un compartiment à bagages illustrant un système de compartiment à bagages aménagé dans la première configuration, l'élément écran se trouvant en position rétractée et en position déployée, respectivement ;

20 les Fig. 6a et 6b sont des vues en perspective de l'intérieur d'un véhicule ayant un compartiment à bagages illustrant un système de compartiment à bagages aménagé dans la troisième configuration, l'élément écran se trouvant en position rétractée et en position déployée, respectivement ;

25 la Fig. 7 est une vue en perspective d'une région terminale de l'extrémité libre d'un élément écran faisant partie d'un système de compartiment à bagages de véhicule selon l'invention ;

30 la Fig. 8 est une vue en perspective de l'intérieur d'un véhicule ayant un compartiment à bagages représentant une cassette d'élément écran faisant partie

d'un système de compartiment à bagages de véhicule selon l'invention détachée du véhicule ;

la Fig. 9a est une vue en perspective d'une unité de montage et d'un élément de montage faisant partie d'un système de bagages de véhicule selon l'invention, montrant comment l'élément de montage est inséré dans l'unité et fixé à celle-ci ; et

la Fig. 9b est une vue en perspective d'une partie de l'unité de montage de la Fig. 9a, montrant comment l'élément de montage est libéré de l'unité de montage.

Un système de compartiment à bagages de véhicule 10 comprend une cassette 12 logeant un élément écran souple rétractable 14 de manière connue. La disposition détaillée de l'aménagement de montage de l'écran dans la cassette ne fait pas partie de la présente invention et ne sera donc pas décrite en détail. Toutefois, en résumé, l'élément écran est monté sur un rouleau (non illustré) qui est logé dans la cassette. Le rouleau est sollicité par un ressort de manière à enrouler l'élément écran sur le rouleau pour rétracter l'élément écran si l'extrémité libre de l'écran n'est pas fixée.

La cassette 12 est montée dans le véhicule au moyen de deux éléments de montage 16, un à chaque extrémité, qui peuvent être engagés de manière amovible sur des unités de montage correspondantes 18 intégrées au compartiment à bagages 19. Pour pouvoir fixer la cassette 12 sélectivement au véhicule dans une variété d'emplacements et d'orientations, il est prévu un nombre d'unités de montage appropriées 18 dans le compartiment. Les unités de montage 18 sont aménagées en ensembles de deux, les unités de chaque ensemble étant espacées de

manière appropriée et orientées pour recevoir les éléments de montage 16 aux extrémités de la cassette.

Dans la présente forme de réalisation, il y a trois ensembles d'unités de montage 18a, 18b, 18c de sorte que la cassette puisse être fixée au véhicule en trois positions. Un premier ensemble 18a se trouve dans le plancher du compartiment 19 en partie sur sa longueur. Les deux unités de montage de cet ensemble sont espacées dans une direction latérale du véhicule. Un deuxième ensemble d'unités de montage 18b se trouve sensiblement au-dessus du premier ensemble, dans l'alignement avec celui-ci. Le deuxième ensemble 18b peut se trouver dans une surface supérieure du compartiment ou à proximité étroite de celle-ci, laquelle surface peut être formée par une étagère à colis. Un troisième ensemble d'unités de montage 18c est fixé à une semelle 22 juste en dessous d'un bord inférieur de l'ouverture 24 du compartiment. Les unités de montage 18c du troisième ensemble sont espacées latéralement dans l'alignement avec les unités 18a, 18b des deux autres ensembles.

L'extrémité libre 20 de l'élément écran 14 comprend une tige 26 qui est maintenue dans une boucle du matériau de l'écran. Deux autres éléments de montage 16 sont montés sur la tige, un à chaque extrémité. Chacun des autres éléments de montage 16 est configuré de façon à pouvoir être engagé de manière amovible sur les unités de montage 18. Les deux autres éléments de montage 16 sont espacés de la même distance que les éléments de montage 16 sur la cassette 12 de sorte que l'extrémité libre de l'écran puisse être fixée de manière amovible au véhicule en utilisant les mêmes ensembles d'unités de montage 18a, 18b, 18c que ceux utilisés pour fixer la

cassette 12. Les éléments de montage 16 peuvent être montés à rotation sur la tige 26 et/ou la tige peut être rotative dans la boucle de matériau de sorte que l'orientation des éléments de montage puisse être ajustée
5 pour un engagement sur les unités de montage 18.

L'utilisation des mêmes points de fixation pour la cassette 12 et l'extrémité libre 20 de l'élément écran 14 augmente la souplesse du système, ce qui permet à l'élément écran d'être situé dans différentes positions à
10 l'intérieur du compartiment et dans un certain nombre de différentes configurations. Les Fig. 1 à 4 illustrent schématiquement quatre configurations différentes qui sont obtenues en utilisant les trois ensembles d'unités de montage 18a, 18b, 18c.

15 Les Fig. 1 à 4 illustrent schématiquement le volume d'un compartiment à bagages 19 qui se présente sous la forme d'un coffre ou d'un coffre à bagages à l'arrière d'un véhicule. Par souci de clarté, seul le volume du coffre est illustré, mais il est entendu que le coffre 19
20 se trouvera typiquement derrière les sièges arrière du véhicule. Au moins une partie avant de l'espace du coffre peut se trouver en dessous d'une étagère à colis dont la surface supérieure est accessible de l'intérieur de l'espace passagers du véhicule.

25 La Fig. 1 illustre une première configuration, dans laquelle la cassette 12 est montée sur le deuxième ensemble supérieur d'unités de montage 18b et l'extrémité libre 20 de l'écran est fixée au premier ensemble d'unités de montage 18a dans le plancher. Dans cette
30 configuration, l'écran 14 se déploie dans une direction généralement verticale en travers du compartiment, en le divisant en sections avant et arrière 19a, 19b, et peut

être utilisé comme écran de dissimulation afin d'empêcher que des objets placés dans la section avant (c'est-à-dire dans la section la plus proche de l'avant du véhicule) soient vus par l'ouverture 24 du compartiment, comme
5 illustré sur les Fig. 5a et 5b. L'écran peut être également utilisé pour raccourcir l'espace de charge pour de petits objets placés dans l'une des sections avant ou arrière 19a, 19b.

Dans le présent contexte, toute référence à
10 l'expression "généralement vertical" désigne l'élément écran 14 qui se déploie dans un plan généralement perpendiculaire au plancher du compartiment, qui sera sensiblement horizontal lorsque le véhicule se trouve sur
15 une surface plate horizontale. Il est entendu toutefois que l'élément écran 14 ne doit pas se déployer strictement perpendiculairement au plancher, mais pourrait former un angle avec l'un des côtés de la perpendiculaire et l'expression "généralement vertical" sera interprétée en conséquence.

20 L'avantage de la fixation de la cassette au deuxième ensemble supérieur d'unités de montage 18b est que tout le plancher de l'espace de charge est disponible lorsque l'élément écran 14 est rétracté, comme illustré sur la Fig. 5a. Cela permet de glisser des objets lourds vers
25 l'extrémité avant 19a du compartiment sans devoir les soulever sur la cassette. Toutefois, dans certaines circonstances, il peut être préférable d'inverser l'aménagement et de fixer la cassette 12 au plancher en utilisant le premier ensemble d'unités de montage 18a
30 tout en maintenant l'extrémité libre de l'élément écran 14 sur l'ensemble supérieur 18b, comme illustré sur la Fig. 2. Dans cette deuxième configuration, l'écran a de

nouveau pour effet de diviser le compartiment 19 en deux et peut être utilisé comme écran de dissimulation. Toutefois, dans cette configuration, la cassette 12 peut également fonctionner comme diviseur de bas niveau pour empêcher des objets de glisser entre les sections avant et arrière du compartiment 19, même lorsque l'élément écran 14 est rétracté.

Dans une troisième configuration, la cassette 12 est fixée au plancher du compartiment en utilisant le premier ensemble d'unités de montage 18a et l'extrémité libre de l'élément écran 14 est fixée au troisième ensemble d'unités de montage 18c dans la semelle en dessous de l'ouverture 24 du compartiment. Dans cette configuration, l'élément écran 14 se déploie en général horizontalement sensiblement parallèlement au plancher du compartiment et peut être utilisé comme filet à bagages pour retenir des bagages placés entre lui et le plancher, comme illustré sur les Fig. 6a et 6b. L'élément écran 14 est placé sous tension par le mécanisme qui enroule l'élément écran sur le rouleau dans la cassette 12 de manière à retenir des bagages placés en dessous de celui-ci en contact étroit avec le plancher.

Dans une quatrième configuration comme illustré sur la Fig. 4, la cassette 12 est fixée au troisième ensemble d'unités de montage 18c dans une semelle de coffre en dessous de l'ouverture 24 du compartiment. L'ouverture de la cassette 12 d'où est retiré l'élément écran est tournée vers le haut de sorte que l'élément écran 14 puisse être déployé hors de l'ouverture 24 du compartiment sur la semelle et le pare-choc arrière du véhicule. Dans cette position, l'élément écran 14 agit comme couvercle pour la semelle et le pare-choc pour les

protéger de tous dommages lorsque des objets sont chargés dans le compartiment à bagages. L'élément écran 14 sert également à protéger contre les taches les vêtements d'un utilisateur qui charge des objets dans le compartiment si la semelle et/ou le pare-choc sont sales. Un mécanisme de verrouillage actionné à la main (non illustré) est aménagé sur la cassette 12 pour pouvoir être sélectivement actionné par l'utilisateur afin d'empêcher l'élément écran 14 d'être rétracté dans la cassette.

10 Comme cela peut ressortir de ce qui précède, l'installation d'un système de compartiment à bagages, dans lequel la cassette 12 et l'extrémité libre de l'élément écran 14 peuvent être raccordés de manière interchangeable à l'un quelconque d'un certain nombre d'ensembles d'unités de montage 18a, 18b, 18c fournit un système souple, dans lequel l'écran peut être aménagé dans différentes configurations pour remplir différentes fonctions. Le système permet également de détacher la cassette 12 du véhicule, comme illustré sur la Fig. 8, 15 lorsqu'elle n'est pas utilisée. La cassette 12 peut être retirée du compartiment à bagages pour un stockage si on le souhaite.

De quelconques unités de montage 18 et éléments de montage 16 appropriés peuvent être utilisés pour fixer la cassette 12 et l'extrémité libre de l'élément écran 14 au véhicule. Toutefois, dans une forme de réalisation avantageuse, les unités de montage 18 sont des unités de verrouillage et les éléments de montage 16 sont des éléments de verrouillage ou des pinces configurés pour pouvoir être insérés dans les unités de verrouillage et verrouillés en place automatiquement. Cela permet de 25 raccorder la cassette 12 et l'extrémité libre de l'écran 30

14 au véhicule simplement en n'utilisant qu'une seule main.

Les Fig. 9a et 9b illustrent la manière dont un élément de verrouillage 16 est fixé à une unité de verrouillage 18 et en est libéré selon une forme de réalisation. L'unité de verrouillage 18 est un assemblage comprenant un verrou (non illustré) monté à coulissement dans un boîtier 30 fixé au véhicule. Le verrou est mobile entre une position verrouillée et une position déverrouillée et est sollicité vers la position verrouillée. Une surface supérieure du boîtier 30 a une douille de verrou 32 dans laquelle une languette 34 de l'élément de verrouillage 16 est insérée. La languette 34 a une ouverture de verrou 36, dans laquelle le verrou s'engage pour verrouiller l'élément de verrouillage dans l'unité de verrouillage 18 lorsqu'il se trouve en position verrouillée. Le verrou a une surface de came (non illustrée) qui vient en contact avec l'extrémité de la languette 34 lorsque l'élément de verrouillage 16 est inséré dans l'unité de verrouillage. La pression exercée sur la surface de came par l'élément de verrouillage 16 déplace le verrou de sa position verrouillée sollicitée dans une position déverrouillée permettant au ressort 34 de passer plus loin dans l'unité de verrouillage. Une fois que l'élément de verrouillage 16 a été complètement inséré, le verrou s'aligne sur l'ouverture de verrou 36 et la force de sollicitation déplace le verrou en arrière vers la position verrouillée de sorte que le verrou entre dans l'ouverture de verrou 36 pour verrouiller l'élément de verrouillage 16 sur l'unité de verrouillage.

Un bouton ou levier de dégagement 38 est fixé en service au verrou ou peut faire partie intégrante du

verrou. Le bouton de dégagement 38 peut être déplacé par un utilisateur, comme indiqué sur la Fig. 9b, pour déplacer le verrou de la position verrouillée à la position dégagée afin de pouvoir retirer l'élément de verrouillage 16 de l'unité de verrouillage.

L'aménagement de verrouillage décrit ci-dessus permet de fixer rapidement et aisément la cassette 12 et l'extrémité libre 20 de l'élément écran en poussant simplement les éléments de verrouillage 16 dans les unités de verrouillage 18. Le retrait de la cassette et de l'extrémité libre de l'élément écran peut être également effectué aisément en utilisant les boutons de dégagement 38. De manière typique, la cassette peut être maintenue d'une seule main, tandis que les boutons sont actionnés de l'autre.

Si de quelconques unités 18 et éléments 16 de verrouillage appropriés peuvent être utilisés, les unités de verrouillage peuvent incorporer une configuration à verrou coulissant magnétique de la manière décrite dans la demande de brevet RU de la Demanderesse déposée en même temps sous le n° GB 0 907 045, dont le contenu est incorporé à la présente demande en référence. Dans les unités de verrouillage décrites dans la demande déposée en même temps, un aimant permanent est monté dans le boîtier et une plaque en acier est fixée à une partie du verrou. L'aimant attire la plaque pour déplacer le verrou dans la position verrouillée et l'y maintenir en usage normal. De manière avantageuse, les unités de verrouillage 18, ou d'autres unités de montage, sont aménagées de manière à être sensiblement de niveau avec les surfaces dans lesquelles elles sont montées.

Le compartiment à bagages 19 peut être un type quelconque de compartiment à bagages, notamment un coffre ou un coffre à bagages.

L'élément écran 14 peut se présenter sous la forme d'un filet, mais se présente avantageusement sous la forme d'un store de manière à pouvoir être utilisé comme écran de dissimulation.

Divers changements et diverses modifications peuvent être apportés aux aménagements décrits ci-dessus sans s'écarter de la portée de la présente invention, telle que définie dans les revendications. Par exemple, si la présente forme de réalisation comporte trois ensembles d'unités de montage 18, il est entendu que plus de trois ensembles peuvent être mis en oeuvre pour assurer une souplesse supplémentaire. Il est également entendu que de nombreux avantages du système peuvent être obtenus en employant seulement deux ensembles d'unités de montage. En fait, on peut obtenir de nombreux avantages en utilisant un système n'ayant qu'un ensemble d'unités de verrouillage 18 pour pouvoir monter rapidement et simplement la cassette 12 dans le véhicule et l'en retirer.

REVENDEICATIONS

1. Système de compartiment à bagages pour véhicule comprenant une cassette contenant un élément écran souple rétractable, la cassette ayant deux éléments de montage ou plus pour un engagement avec des unités de montage correspondantes sur le véhicule afin de maintenir la cassette en position de manière amovible, dans lequel il est prévu un certain nombre d'ensembles d'unités de montage pour permettre le montage de la cassette dans une plage d'emplacements et/ou d'orientations différents.
5
2. Système de compartiment à bagages de véhicule selon la revendication 1, dans lequel une extrémité libre de l'élément écran est également muni d'un nombre correspondant des éléments de montage configurés pour un engagement sur les unités de montage dans l'un quelconque des ensembles pour fixer l'extrémité libre de l'écran dans un état déployé.
15
3. Système de compartiment à bagages de véhicule selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel chacune des unités de montage comprend un mécanisme de verrouillage apte à être dégagé et chacun des éléments de montage comprend un élément de verrouillage qui peut être inséré dans une des unités de montage pour un engagement sur le mécanisme de verrouillage.
20
25
4. Système de compartiment de bagages pour véhicule selon la revendication 2 ou la revendication 3, dans lequel le système comprend au moins deux ensembles d'unités de montage, un premier ensemble étant situé dans un plancher du compartiment à bagages ou adjacent à celui-ci, les unités du premier ensemble étant espacées dans une direction latérale du compartiment,
30

- un deuxième ensemble d'unités de montage sensiblement situées au-dessus du premier ensemble de sorte que l'élément écran puisse être configuré pour diviser le compartiment dans une direction généralement
- 5 verticale en fixant un élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant le premier ensemble d'unités de montage et en fixant l'autre élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au
- 10 véhicule en utilisant le deuxième ensemble d'unités de montage.
5. Système de compartiments de bagages pour véhicule selon la revendication 4, dans lequel le système comprend au moins un autre ensemble d'unités de
- 15 montage décalé du premier ensemble dans une direction longitudinale du compartiment, l'autre ensemble d'unités de montage étant situé dans le plancher du compartiment ou près de celui-ci, l'aménagement étant tel que l'élément écran puisse être configuré pour se
- 20 déployer en direction longitudinale du véhicule généralement parallèlement au plancher du compartiment en fixant un élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant le premier ensemble d'unités de
- 25 montage et en fixant l'autre élément choisi parmi la cassette et l'extrémité libre de l'élément écran au véhicule en utilisant l'autre ensemble d'unités de montage.
6. Système de compartiment à bagages de véhicule selon
- 30 l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel au moins un ensemble d'unités de montage est situé adjacent à un bord inférieur d'une ouverture du compartiment, l'aménagement étant tel qu'avec la

cassette montée sur le véhicule en utilisant l'autre ensemble d'unités de montage, l'élément écran puisse être déployé sur le bord inférieur de l'ouverture.

- 5 7. Système de compartiment à bagages de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le compartiment à bagages est un coffre.
- 10 8. Système de compartiment à bagages de véhicule selon la revendication 7 lorsqu'elle dépend de la revendication 6, dans lequel l'autre ensemble d'unités de montage se trouve sur la semelle du coffre.
9. Système de compartiment à bagages de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'élément écran est un store.
- 15 10. Système de compartiment à bagages de véhicule sensiblement comme décrit précédemment, en se référant aux dessins ci-annexés et comme illustré dans ceux-ci.
- 20 11. Véhicule comprenant un système de compartiment à bagages de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes.

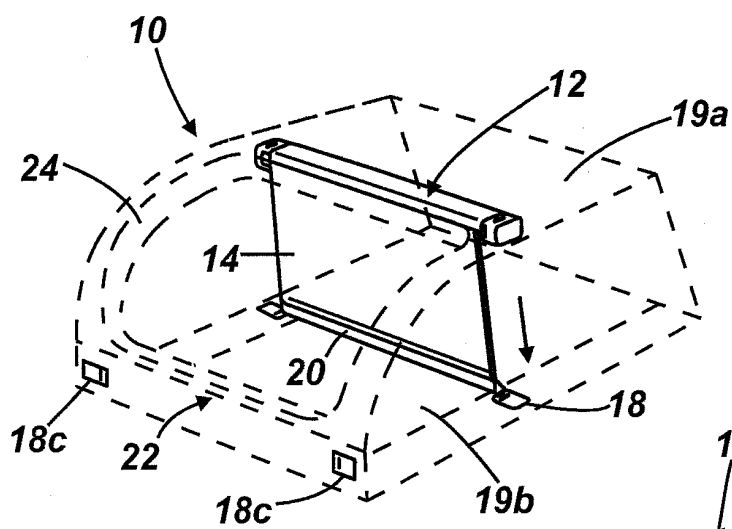


Fig. 1

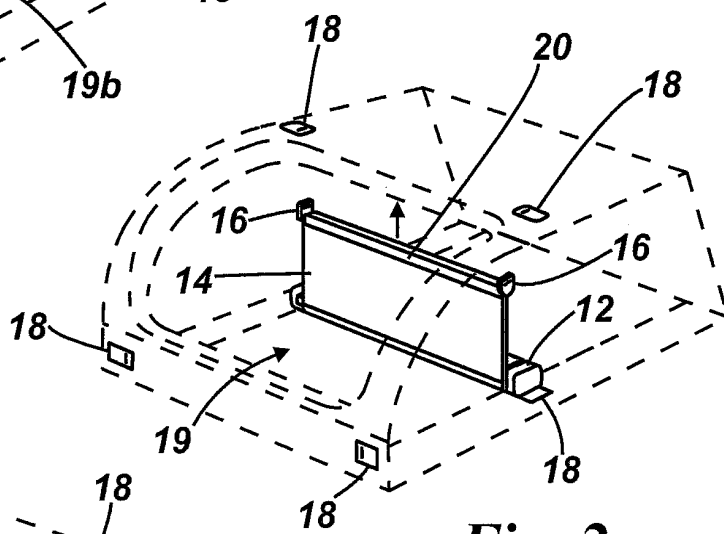


Fig. 2

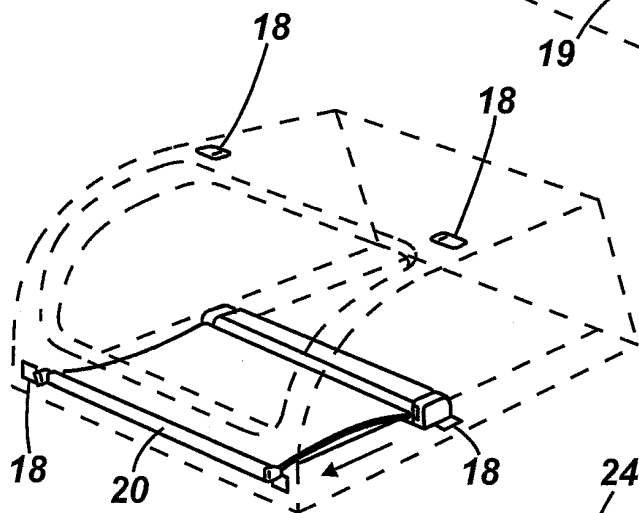


Fig. 3

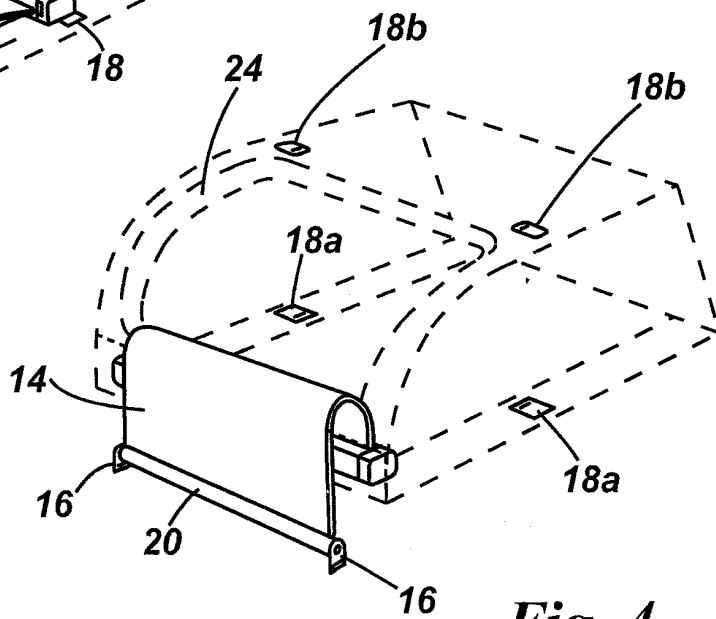


Fig. 4

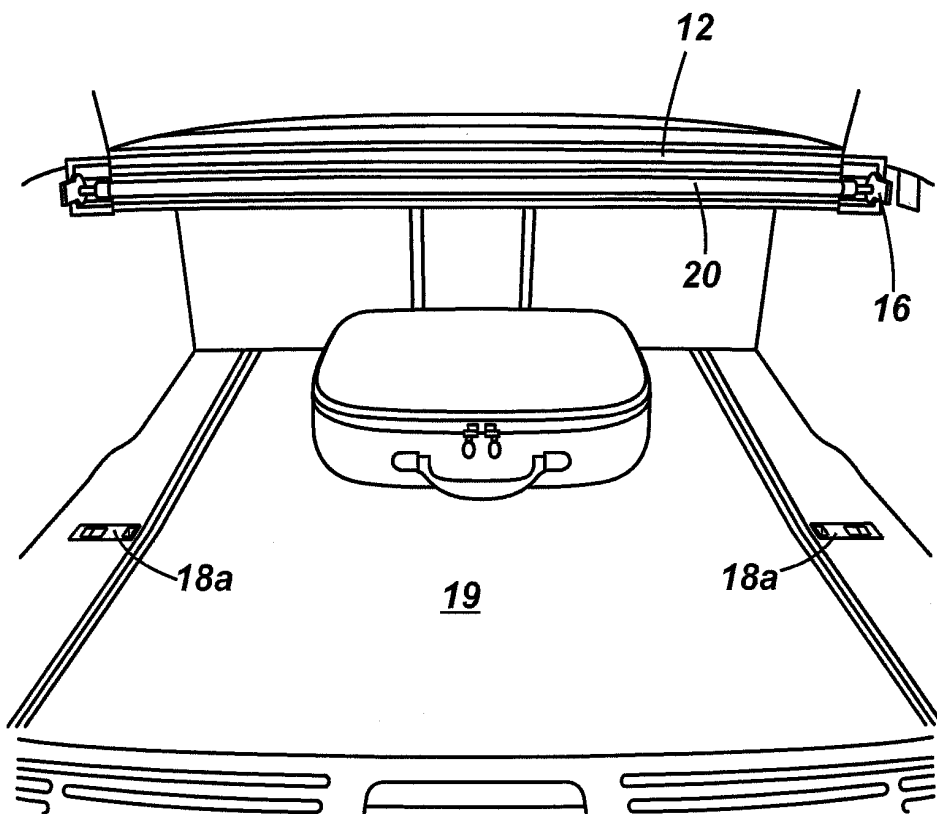


Fig. 5a

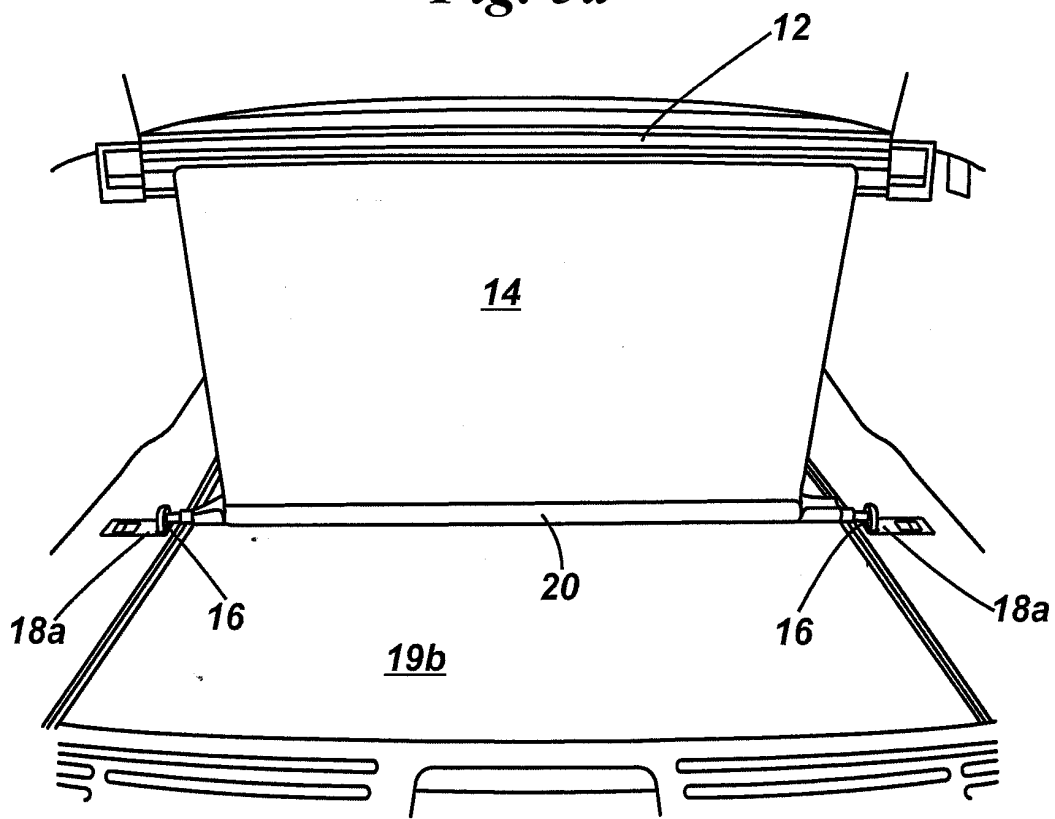


Fig. 5b

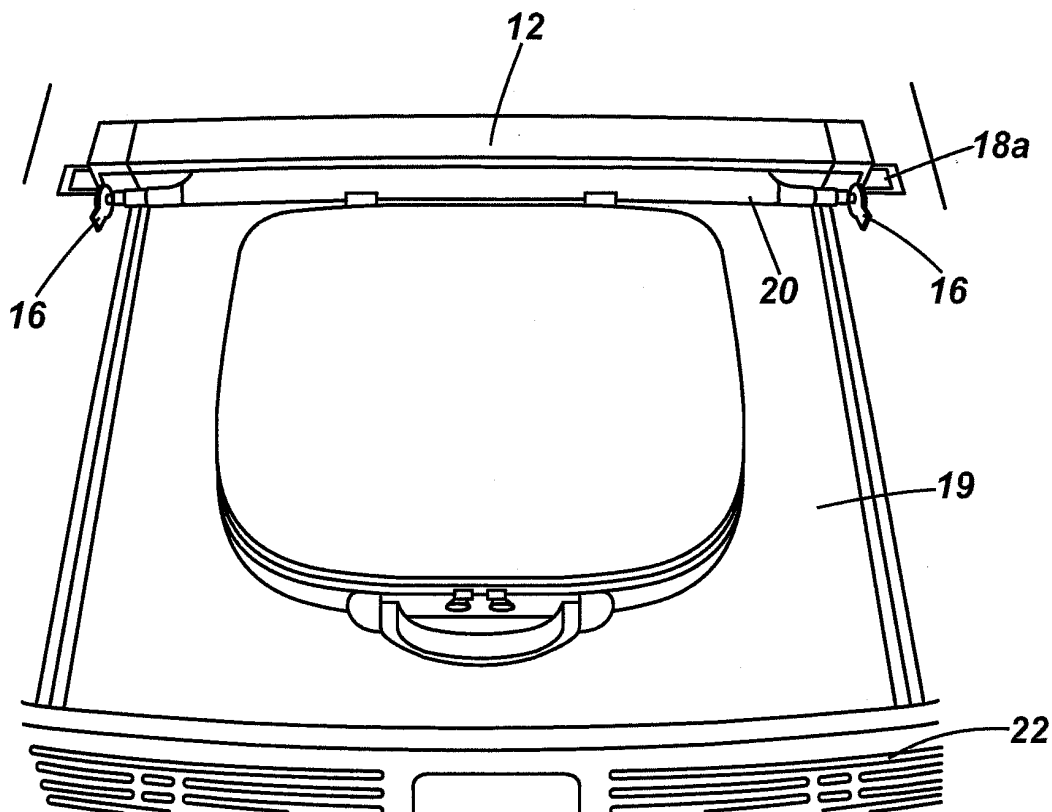


Fig. 6a

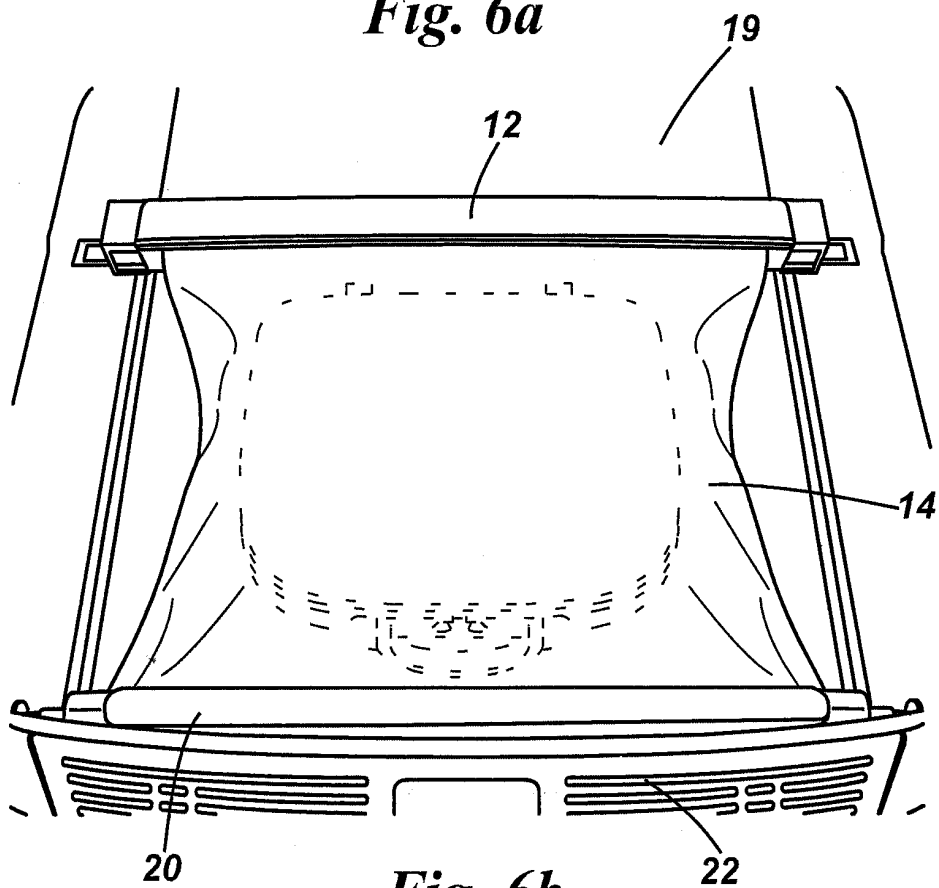
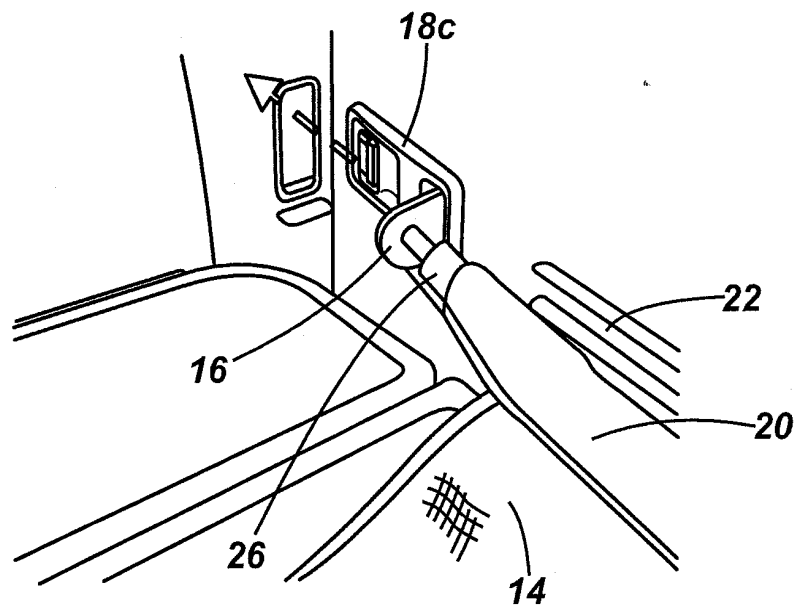
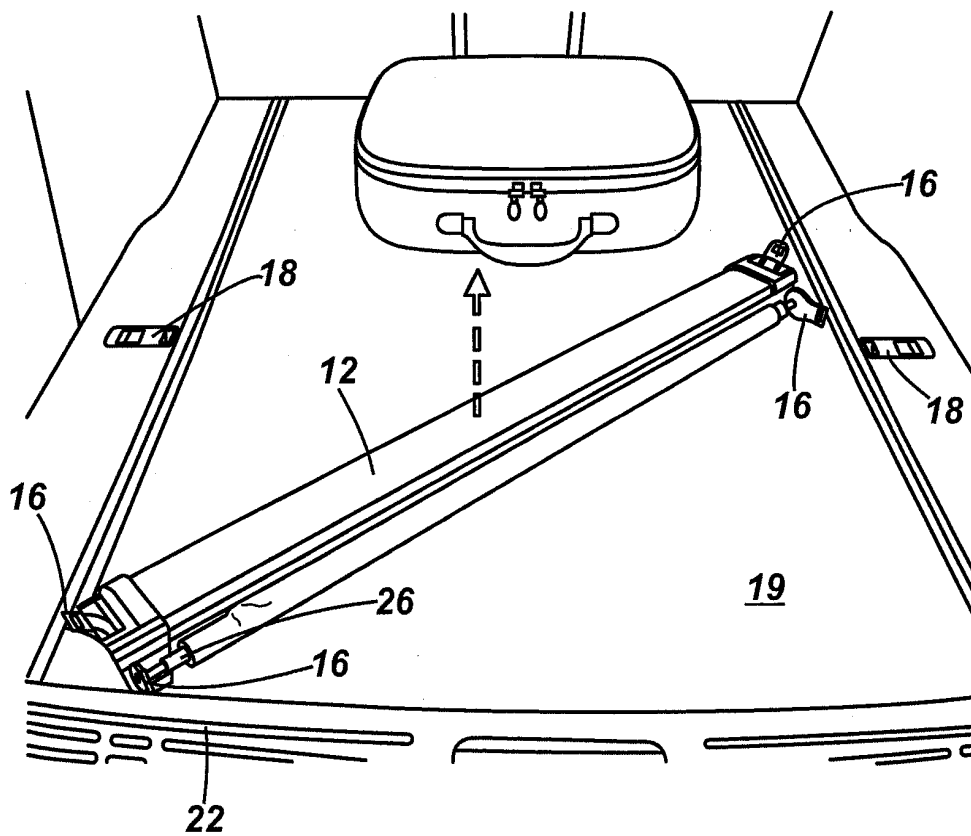


Fig. 6b

4/5

*Fig. 7**Fig. 8*

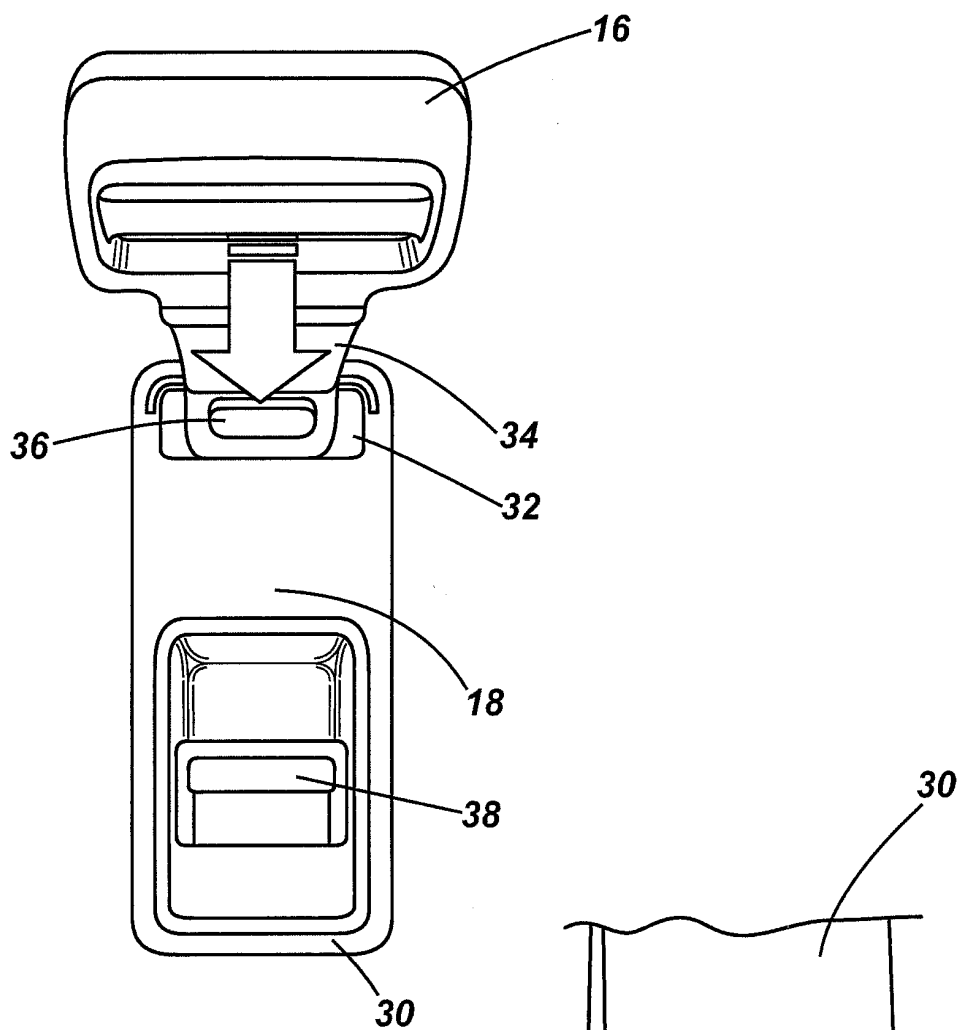


Fig. 9a

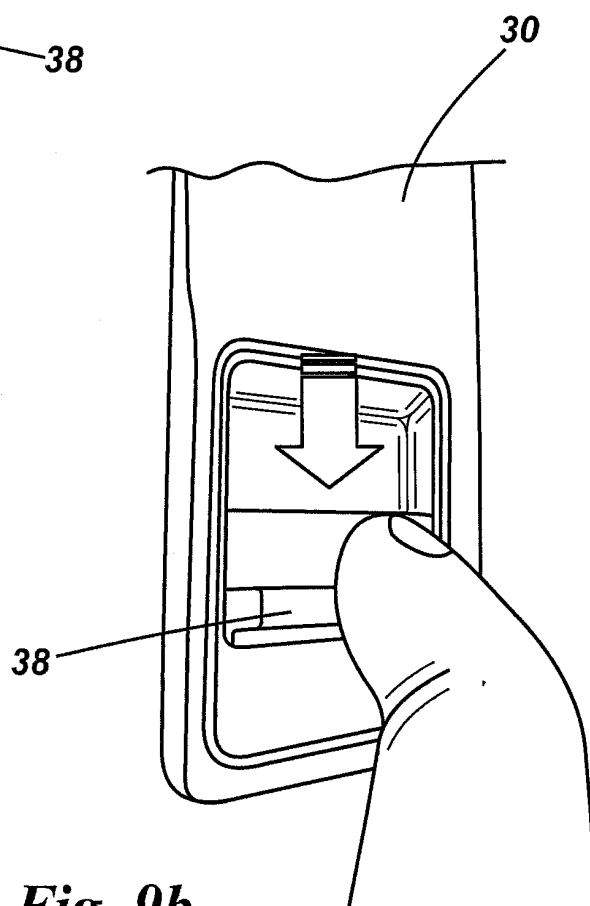


Fig. 9b